

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 15 avril 2014

Membres présents : Messieurs et Mesdames BOUTIN, BOSSUYT, BROUCKE, CORDONNIER, ESNAULT, FOUREAU, FUNGERE, JARRAFOUX, LE CLEZIO, LOUIS, MOTTE-COLLEU, PETIT, TACHET, VARLET et VINCENT.

Monsieur BOSSUYT Fabrice a donné procuration à Monsieur BOUTIN Jacques pour le vote du budget et des taux d'imposition 2014.

Monsieur ESNAULT Philippe, retardé excusé, n'a pas participé au vote du budget.

Le secrétaire de séance pour cette réunion est LE CLEZIO Jean-Lucien

Ouverture de la séance à 18 heures .

ORDRE DU JOUR PROPOSE

Deux délibérations non prévues sont mises à l'ordre du jour.(3 et 5)

- I. Présentation vote du budget**
- II. Commissions**
- III. Délibérations**
 - 1) *Indemnités de fonction*
 - 2) *Indemnités d'élection*
 - 3) *Requête sur le découpage des nouveaux cantons*
 - 4) *Acceptation des paiement suite aux dégradations de l'abri bus au Clos des Rouillères*
 - 5) *Autorisation permanente de poursuites pour le trésorier*
- IV. Questions diverses**

I. PRESENTATION ET VOTE DU BUDGET

Monsieur GERVAIS, Chef de poste de la trésorerie de Nonancourt, explique la problématique budgétaire municipale aux nouveaux élus puis fait lecture de la proposition budgétaire 2014.

Vote des taux d'imposition 2014

Monsieur le maire propose le maintien des taux d'imposition au niveau actuel.

Vote : 14 Contre : 0 Abst : 0 Pour : 14
Le non relèvement des taux d'imposition est accepté à l'unanimité

Vote du budget 2014

Monsieur le maire fait voter le budget primitif 2014

Vote : 14 Contre : 0 Abst : 0 Pour : 14

Le budget 2014 est adopté à l'unanimité.

II. COMMISSIONS

a) SEA Paquetterie

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de désigner des délégués qui représenteront la commune au S.E.A. Paquetterie pour la compétence eau potable.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de nommer :

- Délégué titulaire : M. BOUTIN Jacques
- Délégué suppléant : M. ESNAULT Philippe

b) Syndicat d'Assainissement Collectif de Saint Germain/Mesnil

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire d'élire les délégués qui représenteront notre commune auprès du Syndicat d'Assainissement Collectif de Saint Germain-Mesnil.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'élire les membres suivants :

Délégués Titulaires :

- M. BOUTIN Jacques
- M. JARRAFOUX Jacques

Délégués suppléants :

- M. VINCENT Christian
- Me FUNGERE Geneviève

c) Syndicat Intercommunal d'Electricité et du Gaz (SIEGE)

Monsieur le Maire informe qu'il est nécessaire de nommer deux délégués qui représenteront la commune auprès du S.I.E.G.E.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de nommer les membres suivants :

Titulaire : M. ESNAULT Philippe
Suppléant : M. BOSSUYT Fabrice

d) Syndicat de la Vallée d'Avre

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il est nécessaire de nommer deux délégués au syndicat de la Vallée d'Avre.

Après en avoir délibéré, le conseil décide de nommer :
Me FOUREAU Florence
M. VARLET Emmanuel
à ces fonctions.

e) C.C.R.S.E.

Le maire et les deux premiers adjoints sont, de droit, les conseillers communautaires auprès de la CCRSE :

M. BOUTIN Jacques, M. JARRAFOUX Jacques et M. LE CLEZIO Jean-Lucien

Monsieur le maire informe qu'il est nécessaire d'élire quatre représentants pour participer aux commissions CCRSE :

- Pour l'aménagement du territoire : M. CORDONNIER Alain
- Pour l'environnement : Me FUNGERE Geneviève
- Pour la culture : M. BOSSUYT Fabrice
- Pour la voirie : Me TACHET Fabienne

f) Centre Communal d'Action Sociale

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il est nécessaire de nommer six membres du conseil municipal au C.C.A.S.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de nommer :

Président : le Maire M. BOUTIN Jacques
Membres : Me BROUCKE Sylvette, M. BOSSUYT Fabrice, M. LOUIS Eric, Me MOTTE-COLLEU Karine, M. PETIT Stéphane.

g) SITED

Monsieur le Maire informe qu'il est nécessaire de nommer deux représentants de notre commune au SITED.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de nommer les délégués suivants :

- Me BROUCKE Sylvette
- M. PETIT Stéphane

h) REVISION DE LA LISTE ELECTORALE

Le Maire : M. BOUTIN Jacques

Délégué du Tribunal : Me BROUCKE Sylvette

Délégué du Préfet : Me ROBQUIN Colette

III. DELIBERATIONS

a) INDEMNITE DE FONCTION DU MAIRE

Monsieur le Maire a quitté la salle.

Vu les articles L. 2123-20 du Code Général des Collectivités Territoriales et après avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE d'accorder à Monsieur le Maire l'indemnité de fonction à concurrence de 100 % du taux maximum fixé par les textes réglementaires. (Soit 31% de l'indice base).

Il ne sera pas nécessaire de délibérer à nouveau en cas d'évolution de l'indice de base de référence auquel est appliqué ce taux (actuellement 1015), si cet indice venait à varier par suite d'une décision réglementaire.

Vote : 14

Contre : 0

Abst : 0

Pour : 14

b) INDEMNITE DE FONCTION DES ADJOINTS

Les Adjointes ont quitté la salle.

Vu l'article L.2123-24 du Code Général des Collectivités Territoriales et après en avoir délibéré, Vu les arrêtés de délégation de fonctions en date du 2 juillet 2012 consentis par le Maire, le Conseil Municipal décide d'accorder à chacun des trois adjoints l'indemnité de fonction à concurrence de 100% du taux maximum fixé par les textes réglementaires. (Soit 8,25% de l'indice de base).

Il ne sera pas nécessaire de délibérer à nouveau en cas d'évolution de l'indice de référence auquel est appliqué ce taux (actuellement 1015), si cet indice venait à varier par suite d'une décision réglementaire.

Vote : 12

Contre : 0

Abst : 0

Pour : 12

c) INDEMNITE D'ELECTION

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que conformément aux dispositions de l'arrêté ministériel en date du 27 février 1962 modifié, relatif aux travaux supplémentaires accomplis à l'occasion des consultations qui ont eu lieu au mois de mars et qui auront lieu au mois de mai 2014. Ces travaux supplémentaires seront indemnisés en heures supplémentaires du dimanche.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de verser au personnel administratif une indemnité correspondant aux heures supplémentaires réalisées lors des consultations électorales.

Vote : 15 Contre : 0 Abst : 0 Pour : 15

d) REQUETE SUR LE DECOUPAGE DES NOUVEAUX CANTONS

Monsieur le Maire demande l'accord du Conseil Municipal afin de signer la requête à l'encontre du décret sur le découpage des nouveaux cantons.

Vote : 15 Contre : 0 Abts : 0 Pour: 15

e) ACCEPTATION DES PAIEMENTS SUITE DEGRADATIONS ABRI BUS CLOS DES ROUILLIERES

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que suite à la réunion entre la mairie et les familles concernées par les dégradations sur l'abri de bus du Clos des Rouillières, il a été conclu avec certaines familles concernées un paiement de 620 € qui sera versé suivant un échéancier accepté.

Monsieur le Maire demande l'autorisation de faire encaisser les paiements relatifs à ces familles.

Vote : 15 Contre : 0 Abts : 0 Pour : 15

f) AUTORISATION PERMANENTE DE POURSUITES

Monsieur le Maire demande d'accorder à Monsieur Gervais Thierry, Chef de Poste de la trésorerie de Nonancourt, une autorisation permanente et générale pour l'émission de tous les actes de poursuites au delà de la mise en demeure de payer, quelque soit la nature de la dette

Vote : 15 Contre : 0 Abts : 0 Pour : 15

IV. QUESTIONS DIVERSES

- **Répartition et vote des subventions aux associations.**

Monsieur le Maire fait lecture des propositions après débat, les votes s'établissent comme suit :

SUBVENTION ANNEE 2014

LIBELLE	2013 En (€)	2014 En (€)	VOTE		
			Contre	Abst	Pour
GYMNASTIQUE VOLONTAIRE	200,00	200,00	0	0	15
LES PONGISTES MESNILOIS	350,00	350,00	0	0	15
L'AME DU VITRAIL	350,00	250,00	0	1	14
INFANTRY 30 TH DIVISION	100,00	-	0	0	15
PECHEURS REMOIS	100,00	150,00	0	0	15
MACADAM	100,00	100,00	0	0	15
MESNIL CLUB AINES	2 000,00	1 500,00	0	0	15
ASSOCIATION FIRMIN DIDOT	200,00	100,00	0	0	15
CRISTALE	4 500,00	4 500,00	0	1	14
MESNIL HOLD'EM	100,00	-	0	0	15
SOCIETE DE CHASSE	100,00	100,00	0	0	15
ANCIENS COMBATTANTS	100,00	100,00	0	0	15
PREVENTION ROUTIERE	70,00	70,00	0	0	15
ASSOCIATION TOM POUCE LA MOELLE	300,00	250,00	0	1	14
COOPERATIVE DES ECOLES	600,00	600,00	0	0	15
RESTOS DU CŒUR	250,00	-	7	0	8
SECOURS CATHOLIQUE DE SAINT ANDRE	250,00	-	7	0	8
JUDO CLUB DE SAINT LUBIN	150,00	100,00	0	0	15
ECOLE DE DAMVILLE	-	-	0	0	15
V.A.C VALLE D'AVRE CYCLISTE	100,00	-	0	0	15
SOCIETE PROTECTRICE DES ANIMAUX	100,00	100,00	0	0	15
LES BALLADINS DE L'ESTREE	1 000,00	600,00	0	0	15
FESTIVILLIERS	-	500,00	0	0	15
UNION NATIONALES DES PARACHUTISTES	150,00	150,00	0	0	15
FETE DE LA MUSIQUE	150,00	150,00	0	0	15
ASS COMITE DES FÊTES	1 500,00	2 000,00	0	0	15
FOOTBALL CLUB ILLIERS	200,00	100,00	0	0	15
CENTRE FORMATION APPRENTIS	60,00	-	0	0	15
PETANQUE	60,00	60,00		0	15
ASS PATRIMOINE	1 500,00	2 000,00	0	0	15
DIVERS	-	-			
TOTAL	14 640,00	14 030,00			

L'ensemble des associations mesniloises continuent de bénéficier de mise à dispositions de locaux et de matériels si besoin.

Organisation municipale

☞ **Les réflexions, études et ou réalisations techniques** (maintenance, travaux, cadre de vie...) seront menées par l'équipe : ESNAULT Philippe, FUNGERE Geneviève, LE CLEZIO Jean-Lucien, LOUIS Eric, TACHET Fabienne et VINCENT Christian.

☞ **Les réflexions, études et ou réalisations relationnelles** (culture, sport, jeunesse, associations, cérémonies et festivités) seront menées par l'équipe : BOSSUYT Fabrice, BROUCKE Sylvette, FOUREAU Florence, MOTTE-COLLEU Karine et PETIT Stéphane.

➡ **Les réflexions, études et ou réalisations financières** seront menées par l'équipe FOUREAU Florence, JARRAFOUX Jacques et VARLET Emmanuel.

➡ Sont plus particulièrement en charge des activités :

- **Périscolaires** : BOSSUYT Fabrice
- **Cantine** : PETIT Stéphane
- **Communication** : CORDONNIER Alain

Organisation municipale

- L'association Tom Pouce pousse... La Moelle sollicite un apéritif municipal pour les 10 ans de l'association. Monsieur CORDONNIER est sorti afin de procéder au vote.

Après délibération, la demande est rejetée.

La séance est close à 21h30

Le Secrétaire Jean-Lucien LE CLEZIO